



2ème FESTIVAL INTERNATIONAL

SCENES EN BOUCLE / FISEB

Les 24 et 25 mai 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

(application foreign company)

FICHE 1/ Pièce de théâtre : Troupe étrangère

à retourner au plus tard le 30 novembre 2023

To be returned later november 30, 2023

Par mail : ciescenesenboucle@gmail.com

**Par courrier : Compagnie Scènes en Boucle
253 route du Bourg Joly
76480 St Pierre de Varengville France**

Nom de la troupe :

Adresse de la troupe :

Nom du responsable :

Nom et coordonnées du contact de la troupe :

Téléphone :

Adresse mail :

N° affiliation FNCTA/AITA :

Fiche de renseignements artistiques : **Pièce de théâtre**

- Nom de la pièce :

- Genre de la pièce :

- Durée de la pièce :
- Synopsis de la pièce :
- Nombre de personnes (maxi 10 personnes) :
- Nom, prénom de chaque comédien et son rôle dans la pièce et nom, prénom et fonction des autres accompagnants (régisseur, metteur en scène)

NOM Prénom	Date et lieu de naissance	Rôle ou fonction

Pièces obligatoires à fournir (Required documents to provide)

- Une captation vidéo complète par courrier, clé USB ou un lien pour voir la pièce en intégralité, lisible par tout ordinateur.
- Un minimum de 5 photos du spectacle.
- Le plan-feu de la pièce.
- Tous droits autorisant à jouer la pièce.
- Assurance responsabilité civile.
- Autorisation écrite de cession de droit à l'image (imprimé joint à remplir).

DATES LIMITES :

- **Mise en ligne : 10 septembre 2023.**
- **Réception dossier : 30 novembre 2023.**
- **Réponse aux troupes : au plus tard 15 janvier 2024.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS RETENU.

Any incomplete or late application will not be accepted.

Règlement FISEB 2024 (Rules)

Art.1 : L'inscription sous-entend l'adhésion à tous les articles de ce règlement.

Art.2 : La compagnie Scènes en Boucle organise un festival de théâtre, musiques du monde et arts des rues, ouvert aux compagnies amateurs. Toutefois, la compagnie se réserve le droit d'inviter des compagnies ou de sélectionner des spectacles d'une troupe non affiliée à la FNCTA, voire professionnelle.

Art.3 : La sélection des spectacles est faite par un jury de personnes souverain. Le spectacle présenté devra correspondre à l'enregistrement, notamment en ce qui concerne le décor et les costumes. Si des changements interviennent, en aviser le plus rapidement possible le comité d'organisation (exemple, changement de comédien).

L'organisateur pourra si besoin, vous trouver des éléments de décors dans la mesure du possible.

Art.4 : Les conditions d'accueil : La compagnie Scènes en Boucle assure les repas de chaque compagnie sélectionnée les 24 et 25 mai 2024.

L'organisateur prendra en charge également :

- Le transfert depuis Aéroport/ St Pierre de Varengeville (aller-retour). Seuls les aéroports de Paris CDG, Paris Orly, Beauvais Tillé et Caen Carpiquet sont acceptés.
- Le transfert depuis gare de train/ St Pierre de Varengeville (aller-retour). Seules les gares de Rouen RD, les gares de Paris sont acceptées.

Par ailleurs, les festivaliers seront hébergés en famille d'accueil. Une somme de 250€ (deux cent cinquante euros) sera allouée aux troupes sélectionnées.

A noter que les repas validés avec l'organisation et la troupe sélectionnée mais non consommés seront déduits à hauteur de 10€ par repas.

Art.5 : Une même compagnie peut proposer plusieurs dossiers de candidature pour des spectacles différents. Toutefois, un seul spectacle par compagnie pourra être retenu.

Art.6 : Le choix de la pièce est libre. Elle doit avoir été déjà créée et jouée.

Art.7 : Le choix du jury est sans appel.

Art.8 : L'acceptation de la date de la représentation par la compagnie retenue est ferme et définitive à moins d'un cas de force majeure. Les dates de spectacles étant définies, elles ne pourront être modifiées en cas d'indisponibilité de la troupe à la date proposée.

Art.9 : Les troupes doivent s'adapter aux conditions techniques d'installation. Merci de nous fournir les fiches techniques et plans de feux conformes.

Art.10 : Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit, affiches, programmes, textes courts, textes longs, biographies, notes d'intentions etc.).

Art.11 : La déclaration et le paiement des droits autorisant à jouer la pièce est à la charge de l'organisateur. Merci de nous faire parvenir l'autorisation de jouer la pièce. En cas de désistement de la part de la compagnie, tous droits autorisant à jouer la pièce seront à la charge de la compagnie. Les déclarations doivent se faire en amont des représentations. En cas de déclaration tardive, les pénalités de retard ne seront pas prises en charge.

Art.12 : L'objectif du festival sont des rencontres au travers de la diversité culturelle artistique théâtrale et musicale de chacun. **Pour maintenir cet objectif, il est souhaitable que les compagnies sélectionnées viennent dans un état d'esprit d'échanges et de partage, et assistent aux autres spectacles programmés dans le cadre du FISEB sous réserve de places libres.**

Autorisation de droit à l'image
Image rights authorization

(Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Nous soussignés (troupe)

Demeurant.....

.....

Autorisons gracieusement l'association Scènes en Boucle 253 route du bourg Joly 76480 St Pierre de Varengville, France, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors du festival international Scènes en Boucle (FISEB) qui aura lieu les 24 et 25 mai 2024.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous autorisons la Compagnie Scènes en Boucle à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que ni nous, ni le cas échéant une personne que nous représentons, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de notre image ou de notre nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)